

Vide-Grenier de l'été

Organisé par le Comité des Fêtes d'Angerville

Dimanche 29 juin 2014

REGLEMENT

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement. De par ce règlement, les exposants :

- s'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.
- **LES DOSSIERS D'INSCRIPTION INCOMPLETS ET SANS REGLEMENT NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**
- seront inscrits dans un registre envoyé à la Sous-Préfecture.
- sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus.
- s'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'organisateur.
- s'installent **IMPÉRATIVEMENT** entre **6h30 et 8h30** à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours.
- s'engagent à respecter le code de la route en ce qui concerne le stationnement sous peine de **PV et d'enlèvement**.
- s'engagent à rester jusqu'à 17H (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour recharger sa voiture est **INTERDITE avant 17H00**.
- sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.
- déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre « le Comité des Fêtes d'Angerville » ou la commune d'Angerville en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises dans l'enceinte du « Vide-Grenier de l'été ».
- sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à **les laisser propres en partant**.

Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité des parents, même s'ils ne sont pas présents.

Tout stand alimentaire est interdit sauf dérogation spéciale.

Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.

La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.

Il est strictement interdit de planter punaise ou clou dans les murs des riverains

Tout objet mis en vente doit être correct et son prix affiché lisiblement.

Les tréteaux et tables ne seront pas fournis.

Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.

Le Comité des Fêtes d'Angerville se réserve le droit d'annuler toute manifestation au dernier moment.

Dans ce cas, 100% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants (sans dédommagements).

En cas de désordre sur la voie publique, «Le Comité des Fêtes d'Angerville» se verra contraint de faire appel aux services de Police.

Les stands sont payants, le prix du mètre est de 2 € le mètre.

Dossier complet à retourner et comprenant :

- ❖ 1 photocopie d'une pièce d'identité
- ❖ 1 autorisation parentale signée pour les mineurs (OBLIGATOIRE)
- ❖ règlement en chèque à l'ordre de «Comité des Fêtes d'Angerville»
- ❖ attestation ci-jointe dûment complétée.

Merci de remettre le dossier à l'une des deux personnes mentionnées dessous:

Mme Françoise BOIVIN – Tél. 06.73.83.51.45

M. Pierrick TROCHET – Tél. 06.12.39.23.85

Le Vide-Grenier de l'été

Organisateur : Le Comité des Fêtes d'Angerville
Mairie d'Angerville
91670 Angerville

ATTESTATION (*) - **POUR PARTICULIER**

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DE L'ETE *du dimanche 29 juin 2014 à Angerville*

Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

Né(e) leà Ville : Département :

Adresse.....

CP.....Ville.....

Tél.....

Email.....

Titulaire de la pièce d'identité ou passeport N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint, chèque bancaire de _____ € libellé à l'ordre de « Comité des Fêtes d'Angerville » en règlement de l'emplacement d'une longueur de _____ mètres.

(*) Conformément à la Loi, la présente attestation sera remise à l'organisateur qui la joindra au registre. Ce registre sera ensuite déposé à la Sous-Préfecture d'Etampes (91).